

Séance du 19 février 2025 à 19 heures 45 minutes
Mairie

Présents :

M. BAYEUL Gérald, Mme MILLET Marie, M. ROUCHON Jérémy, M. THIRION Francis, M. VIARD Fabien,
Mme WINIARSKI Patricia

Procuration(s) :

Absent(s) :

M. MILLET Arnaud

Excusé(s) :

M. LALLEMANT Xavier

Secrétaire de séance : Mme MILLET Marie

Président de séance : Mme WINIARSKI Patricia

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal précédent.

1 - Approbation du dernier PV

Approbation du PV du 13 janvier 2025.

2 - Projet de modification des conditions d'exploitation de la plateforme logistique gérée par la société LIDL sur la commune

Madame le Maire expose aux membres du conseil qu'il y aura une ouverture de la participation du public par voie électronique sur un projet de modification des conditions d'exploitation de la plateforme logistique gérée par la société LIDL sur les communes de Fontenoy-sur-Moselle et Gondreville.

La publicité de l'avis informant le public de l'ouverture de la participation du public par voie électronique sera assurée selon les modalités suivantes :

. Affichage dans les communes de Fontenoy-sur-Moselle et Gondreville, communes d'implantation de l'entrepôt ;

. Publication sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr

Les conseils municipaux des communes visées sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation environnementale, qui devra être transmise au préfet au plus tard 15 jours après la clôture de la consultation du public.

-Gérald BAYEUL demande où se trouvera l'amoniac? dans les murs, produits à vendre?

- Francis THIRION répond qu'il s'agit de gaz des chambres froides.

- Le Maire relit l'article pour préciser la réponse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable au projet.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 5, Contre : 0, Abstention : 1)

Pour : Mme MILLET Marie, M. ROUCHON Jérémy, M. THIRION Francis, M. VIARD Fabien, Mme WINIARSKI Patricia

Contre :

Abstention : M. BAYEUL Gérald

3 - Transmission par les communes au Conseil supérieur du notariat du nom des référents désignées dans le cadre de la réforme de l'apostille et de la légalisation des actes publics

Madame le Maire précise que la législation et l'apostille sont des procédures d'authentification des documents français destinés à une autorité étrangère.

Elle ajoute que la loi n°2019-222 du 23 mars 2019, relative à la programmation 2018-2022 et à la réforme de la justice, a prévu de transférer au notariat la compétence pour délivrer ces formalités d'apostille ou de législation, ainsi que leur dématérialisation. Cette réforme entrera en vigueur le 1er mai 2025 pour l'apostille et le 1er septembre 2025 pour la législation des documents publics.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Madame le Maire comme référente pour cette réforme.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Questions autres

Propositions de place de parking rue de la Libération :

Patricia Winiarski présente les 2 plans que les membres ont reçu en amont.

1 plan avec 5 places de parking

1 plan avec 4 places de parking

- Fabien VIARD (3ème adjoint) ne valide pas le projet et trouve que le montant de plus de 20 000 euros est trop élevé pour faire des places de parking alors qu'il y a des places disponibles place de la gare.
- Marie Millet (1ère adjointe) répond que le parking de la gare est pratiquement complet surtout en fin de soirée et nuit.
- Gérald BAYEUL trouve dommage que les places servent pour les nouveaux appartements prêts à sortir de terre.
- Patricia WINIARSKI (Maire) explique qu'il s'agit de places publiques et qu'il n'y aura pas de réservation et qu'il faut être concient que dans chaque habitation il y a minimum 2 véhicules et qu'il faut trouver 1 solution pour les administrés.
- Jérémy ROUCHON rejoint les arguments présentés mais confirme qu'il faut penser aux villageois.
- Francis THIRION (2ème adjoint) ajoute que pour lui les 5 places seraient indispensables.

Patricia WINIARSKI ajoute que pour une sécurité maximale le projet des 4 places est plus à même de respecter les propositions du département en laissant 4m75 du stop à la 1ère place de stationnement et ajoute que c'est un projet qui sera représenté à l'ordre du jour du prochain conseil.

Le secrétaire de séance
Mme MILLET Marie

Fait à FONTENOY-SUR-MOSELLE
Le Maire,
Patricia WINIARSKI